

66.66 % DETISF
SESSION 2023



DURÉE

7 à 68 heures



DATE ET LIEU

Contactez Form'Action
41 lot. Dugazon de Bourgogne
ZAE Petit-Pérou
97139 Les Abymes



PUBLIC VISE

Tout public



PRE-REQUIS

Justifier d'au moins un an
d'expérience en rapport direct avec
la certification visée

Une bonne compréhension de la
langue française et une capacité à
rédiger dans cette langue est
également nécessaire.



DÉLAI D'INSCRIPTION

Les inscriptions (devis signé
avec bon pour accord)
doivent être réalisées un mois
avant le début de la formation



COUT

- 1^{ère} formule : à partir de 3000€/participant
- 2^{ème} formule : à partir de 3120€/participant
- 3^{ème} formule : à partir de 420€/participant



FINANCEMENT

Plan de développement des
compétences, financement
personnel, CPF, AIF Pôle
Emploi, Conseil Régional



HANDICAP

Accessible après étude de situation
suivi d'un entretien avec le référent
handicap



CONTACT

Mme BEUCAIRE Raymonde ou
Mme GOSSEC Marie-Alice
contact@formaction.org
<https://www.formaction.org>
Tel : 0590 93 01 16

La Validation des Acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel. Celle-ci est accessible à toute personne ayant acquis, 1 an d'expérience professionnelle (soit 1607 heures).

La VAE permet de valoriser ses compétences et de les faire reconnaître, pour obtenir une certification professionnelle.

OBJECTIFS

- S'inscrire dans un projet : vérifier sa faisabilité, s'approprier une procédure, vérifier sa bonne connaissance des attendus du dossier, de la certification visée et du travail à faire
- Explorer ses expériences, identifier ses connaissances, aptitudes, compétences au regard de la certification visée
- Élaborer son dossier de validation : rédiger, confronter sa rédaction, rassembler les preuves pertinentes et organiser son dossier
- Préparer l'entretien devant le jury en ayant une bonne argumentation de ses compétences et aptitudes.

CONTENU

- *ETAPE PREALABLE* : confirmer son engagement en vae
- *ETAPE 1* : s'approprier le dispositif vae
- *ETAPE 2* : analyser son parcours et son activité
- *ETAPE 3* : formaliser son dossier de vae
- *ETAPE 4* : préparer l'entretien avec le jury de vae
- *ETAPE 5* : suivi post jury

ORGANISATION DE LA PRESTATION

Encadrement pédagogique : un professionnel ayant une expérience du métier en lien avec la certification visée.

Modalités : inscription à l'école ; accompagnement en présentiel et/ou distanciel

Moyens pédagogiques et techniques : référentiel d'activités et de compétences ; entretien individuel personnalisé ; atelier collectif ; étude de cas concrets ; mise en situation.

Évaluation : questionnaire d'évaluation à chaud ; évaluation à froid.

VALIDATION

Une attestation de fin de prestation est remise aux participants.

Il est possible de valider un ou des blocs de compétences, après étude du dossier du candidat.

Le candidat est responsable de son inscription auprès du certificateur.